



07 JANVIER 2019

Nombre de membres en exercice : 26  
Date de la convocation : 27 décembre 2018  
Date d'affichage : 18 janvier 2019

**L'an deux mil dix-neuf, et le sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire**

**Étaient présents :** Mmes MM M. JACOBBERGER - C. LOUVIOT – F. LUPFER – J. PAOLI – B. PY – T. SEGUIN: adjoints, S. COLLILIEUX - S. DUJIN - A. GAVORY - M. HEQUET – C. HOTTINGER - A. IPPONICH – C. LAMBOLEY – F. LIECHTELE – P. PARISOT – L. PHILIPPE - T. SCHLUMBERGER – A. SEGUIN - C. TOITOT – Y. TESTON

**Pouvoirs :** J.C. DEMENUS a donné pouvoir à J. PAOLI – M. SEGURA a donné pouvoir M.C. FAIVRE – E. WROBEL a donné pouvoir à A. IPPONICH

**Absents:** M. Mme M. PELTIER – A.M. CHOQUET

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

**Madame le Maire a donné lecture des remerciements :**

- suite à décès de Gilbert MARSOT, Marie-Christelle HENNEQUIN, Christine WURTHELE et Marie-Colette TRITRE
- suite aux bons de Noël Mme LORIDAT, M. et Mme BEURIER, M. SCHOTT, et Mme EBERLE,
- suite à versement de subvention ADAPEI, Club Haltérophilie les Chênes, Fédération des Associations de Conjointes Survivants et Parents Orphelins et le Souvenir Français,
- l'amicale des Houillères remercie la municipalité pour l'achat de gerbes et le vin d'honneur offert à l'occasion de la Sainte Barbe.



Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter un point supplémentaire à cet ordre du jour. En effet, des échanges avec Pole Emploi ont eu lieu après l'envoi des convocations, qui concernaient la possibilité d'ouverture d'un poste dans le cadre des emplois aidés (nouvelle formule). Madame le Maire propose la création d'au moins un emploi dans le cadre des CUI-PEC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour

#### **PROGRAMME D'ACTIVITE ET BUDGET DE LA MAISON DE LA NEGRITUDE ET DES DROITS DE L'HOMME**

Le programme prévisionnel de la Maison de la Négritude et des Droits de l'homme ainsi que le budget de fonctionnement 2019 (hors charges de personnel) a été transmis en amont aux membres du Conseil Municipal. Le programme prévoit une exposition temporaire du 16 mars au 16 juin sur l'immigration en Bourgogne-Franche-Comté, une exposition de juillet à décembre sur la Négritude, les commémorations du Vœu du 15 au 17 mars, la journée nationale de commémoration des mémoires de l'esclavage, de la traite et des abolitions le 10 mai, l'anniversaire de la déclaration des droits de l'enfant le 30 novembre, la Nuit des Musées le 18 mai, les journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre, 4 séances embarquement pour l'Afrique et la poursuite des visites guidées le vendredi à 16h. Le budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à 7 800 €.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le programme d'activité et le budget 2019 de la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme, budget qui sera intégré au budget communal 2019.



#### **CONVENTION DE SERVITUDE POUR DEPLACEMENT DU POSTE ELECTRIQUE ET L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A EBOULET**

Vu le projet de déplacer le poste électrique d'Eboulet et d'enfouir les câbles HTA sur la parcelle E 896, ENEDIS sollicite de la part de la Commune, propriétaire de la parcelle et de la voirie, une convention de servitude qui permettra la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise les travaux prévus par ENEDIS et autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude concernant ce projet



## **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA GESTION DE L'ABSENTEISME DU CDG 70**

En 2018 l'adhésion à ce service a permis d'entamer la mise à jour des démarches de prévention des risques professionnels (DU / plan de prévention, mise en place des registres indispensables, analyse de plusieurs postes de travail...). Il permet l'appui d'un conseiller de prévention, d'un ergonome et d'une assistante sociale. Il permet à la commune de respecter l'obligation de la désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion au service d'accompagnement proposé par le Centre de Gestion pour les années 2019 à 2021, (pour un coût de 0,11 % de la masse salariale (coût approximatif 2019 = 520 €).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme du Centre de Gestion 70 pour les années 2019 à 2021.



## **ECHANGE DE PARCELLES AVEC SOULTE DANS LE SECTEUR DES CARRIERES**

M. Jacoberger a sollicité au nom de la Commune M. Gouhenant pour un échange de parcelles dans le secteur « des carrières » (en face des nouveaux ateliers municipaux), permettant de remembrer les propriétés communales et d'envisager à terme, une réorganisation des écoulements d'eau dans le secteur, qui occasionnent parfois des débordements sur la rue Senghor. Monsieur Jacoberger propose un échange de parcelles avec M. Gouhenant : la parcelle F 169 de 46 ares 78 contre les parcelles communales F 155 ,166 et 168 pour un total de 33 ares 14. Cet échange donnerait lieu à une soulte de 750,20 € (55 € l'are dans cette zone selon une estimation des Domaines de 2016). Les frais de Notaires liés à cet échange seraient à la charge de la Commune qui est à l'initiative de l'échange. Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Premier adjoint, décide à l'unanimité de procéder à l'échange de parcelles, de procéder au versement de la soulte en résultant et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour y parvenir.



## **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL DANS LE SECTEUR DES CARRIERES**

M. Kehrwiller a sollicité la commune pour acquérir la parcelle communale F 174 de 21 ares 4. Cette parcelle est située dans la continuité de ses propriétés et ne présente pas d'intérêt particulier à la conserver dans le patrimoine communal. Monsieur Jacoberger propose de lui céder cette parcelle au prix de 55 € l'are (sur la base des évaluations des domaines dans ce secteur en 2016), les frais de notaires seraient à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Premier adjoint, décide à l'unanimité de procéder à la vente de la parcelle F 174 et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.



## **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE BATIMENT MAIRIE/CMS**

En janvier 2017 une convention avait été établie entre la Commune et le Département de la Haute-Saône au sujet de la prise en charge des dépenses d'une partie du bâtiment de la mairie affectée au CMS. Cette convention prévoyait un partage des dépenses à 45% pour le Département et 55 % pour la Commune sur la base d'un montant HT. L'évolution des plans du bâtiment au cours de l'année 2017 nécessite de revoir le partage des dépenses à 50% pour chaque partie. Les travaux étant terminés, le montant final des travaux à prendre en compte pour le partage s'élève à 1 462 222,60 € toutes taxes comprises. La part du Département s'élèverait alors à 731 111,30 €. La mise en place de cet avenant permettra au Département de régler le solde de sa participation.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité un avenant à la convention avec le Conseil Départemental de Haute-Saône pour partager les dépenses à 50 % sur la base TTC de 1 462 222,60 €.



## **PROJET DE RENOVATION DES BATIMENTS SITUES AU 15 ET 17 GRANDE RUE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Les bâtiments du 15 et 17 grande Rue (2 anciens commerces + logements), à proximité immédiate de la mairie, où le nouveau Relais d'Assistants Maternelles est en cours d'installation par la Communauté de Communes, nécessitent une réhabilitation totale. Le projet consiste à créer au rez de chaussée un local destiné à accueillir un cabinet de sage-femme et deux logements à l'étage. La fin des travaux de la mairie, le déménagement des services techniques, qui va libérer le hangar, la finalisation des travaux du RAM (dédié au fleurissement), nécessite l'aménagement des abords de ce bâtiment et la création d'un espace de convivialité (kiosque sur la place

nouvellement baptisée en l'honneur des Breuleux). Un premier chiffrage du projet a abouti à un montant de 526 230 € HT. La perspective de création d'une chaufferie bois dont l'étude devrait avoir lieu en 2019 et qui amènera des travaux dans l'espace à l'arrière de ce bâtiment, et la volonté de la Commune de répondre à la demande d'installation de la sage-femme pour le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, amène à proposer une première tranche de travaux qui consistera outre l'aménagement du rez de chaussée pour le cabinet, une réhabilitation de la façade, y compris le changement de toutes les menuiseries extérieures, dont celles des futurs logements et une réfection du parvis commun avec la Mairie.

Le chiffrage de cette première tranche s'élève à 170 418 € HT. Il semble possible de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR. Les politiques de la Région soutenant l'aménagement et l'habitat des centres bourgs pourraient également être sollicitées. Le Département de la Haute-Saône lance également un appel à projet sur l'habitat dégradé mais ce financement pourrait être utile pour la seconde tranche qui concernera les logements. Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

<b>Estimation des travaux 7 janvier 2019</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Financement prévisionnel</b>		
Aménagements extérieur / VRD / Parvis Mairie	38 600.00	DETR	68 167.20	40%
Réhab. façade (y compris menuiseries ext)	22 000.00	Région Bourgogne-Franche-Comté	34 083.60	20%
travaux cabinet sage-femme	90 000.00	(demande en cours d'élaboration)		
études et maîtrise d'œuvre	19 818.00	total subvention escomptée	102 250.80	
		<b>autofinancement sur HT</b>	<b>68 167.20</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>170 418.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>170 418.00</b>	

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager cette première tranche de travaux et son plan de financement prévisionnel. Il autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches pour solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Région et pour lancer les études et les travaux. Le Conseil prend acte que ce projet sera inscrit au budget 2019 et s'engage à le réaliser quel que soit le taux de subvention obtenu.



**AUTORISATION ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour engager des dépenses d'investissement (projet de travaux du 15/17 grande rue, paiement de la part du département pour le CMS).

<b>Dépenses d'investissements 2018</b>	
chapitre 21	1 229 370
chapitre 23	654 342
Total	1 883 712
<b>dépenses d'investissements possibles en amont du vote du budget 2019</b>	
1/4 des dépenses 2018	470 928
Dépenses prévues en amont du budget	209 500
Dont projet 15/17 grande rue	<b>204 500</b>
Dont solde opération sous mandat CD70	<b>5 000</b>

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les dépenses d'investissement désignées ci-dessus et autorise Madame le Maire à les engager, les liquider et les mandater. Il prend acte de leur intégration dans le budget 2019.



Vu le code du travail et notamment les articles L 5134-19-1 et R 5134-19 visant à permettre l'insertion professionnelle d'une personne sans emploi,

Madame le Maire informe le conseil que des échanges avec Pole Emploi en toute fin d'année ont permis de confirmer l'éligibilité aux aides à l'emploi (nouvelle formule CUI-PEC) pour une personne pressentie pour remplacer un agent absent pour une longue durée. La nouvelle formule des emplois aidés nécessite un partenariat avec Pole Emploi pour la formulation d'un projet professionnel et l'accès à des formations pour l'acquisition de compétences nécessaires à ce projet professionnel. En contrepartie, L'Etat verse une subvention correspondant à 50% du salaire brut sur la base de 20 h hebdomadaire au SMIC (environ 428 € par mois).

Madame le Maire propose de profiter de cette opportunité et par là même, de donner à une personne la possibilité d'un retour vers l'emploi. Un contrat est susceptible de commencer à compter du 8 janvier jusqu'au 31 décembre 2019 qui se substituerait à un remplacement d'agent en arrêt longue durée.

Madame le Maire sollicite également l'autorisation du Conseil Municipal pour la création d'un second poste dans le courant de l'année, si l'opportunité se présente.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de la création de 2 postes en CUI-PEC dont un sera conclu du 8 janvier au 31 décembre 2019.



Madame le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs points :

Suite à la réunion de Conseil Municipal de rentrée dans les locaux de la mairie rénovée, le déménagement du secrétariat est envisagé mi-janvier, en attente de confirmation pour le transfert des lignes téléphoniques.

Le PLU de Champagny est désormais opposable depuis le 21 décembre 2018.

La Gendarmerie a identifié les jeunes qui ont commis de nombreuses incivilités et dégradations sur le parking du périscolaire et sur la Place Charles de Gaulle.

Le recensement commence à Champagny le 17 janvier. 8 agents recenseurs ont été recrutés (avec certaines difficultés pour constituer cette équipe).

Un nouveau Sous-Préfet a été nommé à Lure le 21 décembre dernier : M. Christian ROBBE-GRILLET.

Le congrès des Anciens combattants se tiendra à Champagny le week-end des 11 et 12 mai 2019.

Madame Toitot a demandé à prendre la parole au sujet du projet de mini-crèche qui doit s'ouvrir à Champagny en 2020. Elle regrette vivement l'absence de concertation sur ce dossier. Elle a réalisé une étude locale des besoins qui montre que l'offre de garde proposée par les assistantes maternelles suffit largement à couvrir les besoins étant donné le nombre de naissances sur la commune. Il lui paraît donc inapproprié de développer un tel projet à Champagny, au risque de créer du chômage chez les assistantes maternelles. Madame le Maire rappelle que ce projet relève de la compétence de la Communauté de Communes, mais qu'elle soutient néanmoins ce projet qui apportera une offre de garde différente de celle des assistantes maternelles, offre demandée par les parents et qui contribuera à l'attractivité de Champagny et à terme au maintien des effectifs dans les écoles de la Commune. M. Seguin rappelle également que la faiblesse de mode de garde de type collectif a été mis en évidence par la CAF sur le secteur de la CCRC et que ces diagnostics sont disponibles auprès de la CCRC.

Mme Toitot et M. Liechtele questionnent Madame le Maire sur la tenue des cahiers de doléances à la Mairie de Champagny. Madame le Maire signale qu'un cahier a été ouvert au secrétariat de mairie depuis le 10 décembre et qu'il est possible de tenir les permanences en dehors des temps habituels d'ouverture au public. M. Liechtele et Madame Toitot proposent de tenir des permanences le samedi. Les horaires seront précisés dans les jours suivants.

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**La séance est levée à 20 heures 30**

**Le Maire,**

**Marie-Claire FAIVRE**